



Association canadienne des courtiers de fonds mutuels
Mutual Fund Dealers Association of Canada
121 King Street W., Suite 1000, Toronto (Ontario) M5H 3T9
TÉL. : (416) 361-6332 TÉLÉC. : (416) 943-1218 SITE WEB : www.mfda.ca

Personne-ressource : John Smeeton
Directeur régional des Prairies
Téléphone : (403) 215-8323
Courriel : jsmeeton@mfda.ca

Bulletin n° 0141 - C
Le 24 mai 2005

Bulletin de l'ACFM

Conformité

Aux fins de distribution aux parties intéressées dans votre société

Exclusive Capital Corporation

Le personnel de l'ACFM a appris que la société Exclusive Capital Corporation ayant son siège à Calgary offre d'aider des conseillers en planification financière à procéder au placement de titres dispensés (« *off book* »).

L'Association rappelle aux membres et aux personnes autorisées que si des personnes autorisées souhaitent fournir des services de négociation ou de conseil visant des titres dispensés qui sont annoncés ou offerts par la société Exclusive Capital Corporation, elles ne peuvent le faire que par l'entremise de leur société membre conformément à la Règle 1.1.1 de l'ACFM. Si le membre n'est pas disposé à inclure ces titres dans sa liste des produits approuvés et à en permettre la vente par l'intermédiaire du courtier, les personnes autorisées ne peuvent donner des conseils à l'égard de tels titres, en assurer la négociation ni tirer quelque rémunération de leur vente.

Référence : Règle 1.1.1 de l'ACFM

Doc #60150v1